



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/066

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame BAL-ADANUR**, domiciliés **chaussée de Nivelles 17 à 6230 Thiméon**.

Le terrain concerné est situé **chaussée de Nivelles 17 à 6230 Thiméon** et est cadastré **Thiméon (6) section B n° 23M2**.

Le projet consiste en **la démolition et la reconstruction d'une annexe**.

Le projet se situe dans le **Lotissement 'Baron DRION du Chapois'** et s'écarte des prescriptions sur les points suivants :

- Le recul est inférieur à 8m par rapport à l'alignement ;
- Les zones latérales de non aedificandi sont inférieures à 2,50m ;
- Le bâtiment projeté est sur deux niveaux ;
- Toutes les façades du volume principal ne présentent pas la même teinte ;
- Le bâtiment projeté est en toiture plate ;
- La profondeur du bâtiment projeté est supérieure à 15m.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **19 novembre 2024** au **3 décembre 2024** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 14/11/2024**

A Pont-à-Celles, le 6 novembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER